Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Recu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20241211-INITIATIVE-DE

Délibération N°8

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre Le Onze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT - Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que, conformément à une délibération en date du 14 Octobre 2021, la Communauté de Communes a signé une convention avec INITIATIVE ALLIER.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner à la création, à la reprise et au développement d'entreprises sur le département de l'Allier et en particulier sur notre territoire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, les actions ont permis de soutenir 8 projets sur les trois dernières années, mobilisant 58 000 € de prêts d'honneur, et contribuant au maintien ou à la création de 18 emplois. Ces résultats encourageants, témoignent de l'importance de maintenir un accompagnement fort pour répondre aux besoins croissants des entrepreneurs.

Aussi, l'association INITIATIVE ALLIER sollicite le renouvellement de cet accompagnement pour une durée de 3 ans, sur la base de $0.30 \in$ par habitant, soit un montant annuel de $2.536 \in$.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la reconduction du partenariat avec INITIATIVE ALLIER pour une période de 3 ans à compter du 1er Janvier 2025,

VOTANTS: 24

NOMBRE DE CONSEILLERS

25

23

EN EXERCICE:

PRESENTS:

<u>OBJET</u>:

INITIATIVE ALLIER ADHESION RENOUVELLEMENT.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20241211-INITIATIVE-DE

- d'accepter en contrepartie le versement à INITIATIVE ALLIER d'une contribution de 2 536 € par an,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents visant à formaliser ce partenariat,
- de charger Monsieur le Président d'inscrire cette somme au Budget.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture 2 0 DEC. 2024 de Vichy le: Publié ou Notifié

le : 1 2 DEC. 2024 Accusé Réception en Sous-P

Ou Accusé Réception de la télétransmission

Le Président, J. de CHABANNES,

COMMUNAUIÉ DE PAYS DE LAPALISSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"